VILLE DE PESSAC

Agir pour la cause animale

Informations pratiques pour agir pour la cause animale.

Présentation

La cause animale est un sujet important pour 89% des Français. Il s'inscrit donc naturellement dans le cadre de l'action publique.

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) définit le bien-être d'un animal comme « l'état moral et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes ».

Plusieurs actions ont été menées en ce sens :

- Signature d'un partenariat avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)
- Renforcement du soutien à la SPA (Société Protectrice des Animaux)
- Prise d'un arrêté municipal interdisant les cirques avec des animaux sauvages sur la commune.

Dans la continuité de ces actions, le plan d'action pour la cause animale a pour but de sensibiliser, informer et mobiliser pour la défense et la préservation des animaux.

Une démarche concertée et partenariale

Création d'un comité partenarial

Un comité partenarial a été créé afin de constituer ce plan d'actions.
Sa mission est d'apporter un appui scientifique et technique et de contribuer à la diffusion des actions en faveur de la cause animale.
Ce comité est composé de citoyens volontaires tirés au sort et de partenaires (SPA, la Ligue de Protection des Oiseaux ou L 214).
Le comité partenarial se rassemble au moins deux fois par an afin d'échanger, de présenter l'avancement du plan d'actions et d'évaluer les actions en cours puis de les modifier ou les conforter.
La gouvernance du plan d'actions est assurée par un service municipal dédié et un comité de pilotage interne composé d'élus et de services de la Ville de Pessac.

Les associations du comité partenarial

- Associations de la faune sauvage : Ligue de Protection des oiseaux, Tous aux abris, Ecosite du Bourgailh.
- Associations de la médiation animale : Ecole de chien guide Aliénor, Handichiens, Sur le chemin

d'Ëage, A l'Eau Terre-Neuve.

- Associations des animaux domestiques : Ecole du chat libre de Bordeaux, le centre équestre de Romainville.
- Associations luttant contre la maltraitance animale : Maison SPA de Bordeaux, L214, Spa de Bordeaux et du Sud-Ouest.
- Associations et habitants engagés en faveur de la cause animale : Parti animaliste, Sciences Pattes, personnalité, citoyens volontaires et élus municipaux de Pessac.

Que fait le comité ?

- Il se réunit 2 fois par an Il apporte un appui scientifique et technique
- Il contribue à la diffusion des actions en faveur du bien-être animal
- Il évalue, modifie, réoriente ou conforte les actions menées par la Ville

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS